



Collège des Bourgmestre et Echevins
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Objet : Demande de mise à l'ordre du jour du Conseil communal

Selon l'article 13 de la loi communale, la section d'Esch/Alzette du parti socialiste sollicite l'introduction du point suivant à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Communal prévue le 26 avril 2023 :

- **Organisation et attractivité du marché hebdomadaire**

Nous demandons également à ce que soit ajoutée la mention « discussion », prévoyant l'intérêt manifeste des membres du Conseil Communal à échanger et à partager leurs points de vue.

La fraction politique de l'LSAP d'Esch/Alzette